

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR

\*\*\*\*\*

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 1

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Régine POILVÉ, Sandie LEBIGUE, Anthony DESCHAMPS

Absents : Claudine LUCAS (pouvoir à Jean-Luc BOISSEL), Jean-Luc FAIERIER, Marine DESPRAT, Florian RESLOU

Secrétaire de séance : Régine POILVÉ

22/09/2022-11	<b>MODALITÉ DE PUBLICITÉ DES ACTES</b> 9.1 – Autres domaines de compétences des communes
---------------	---

Par délibération en date du 16 juin 2022 n°16/06/2022-06 le Conseil Municipal a choisi la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publication sur papier et sous forme électronique.

Par courrier en date du 26 juillet 2022, la sous-préfecture de Dinan a indiqué que ce double choix créait une insécurité juridique quant à la réalisation de la publicité des actes.

**Vu l'insécurité juridique créée, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie sa précédente décision :**

- **CHOISIT la modalité unique de publication sur papier des actes, avec mise à disposition du public en mairie, de manière permanente et gratuite, des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc BOISSEL



Délibération transmise en Préfecture  
et affichée le 26/09/2022

Le Maire,  
Jean-Luc BOISSEL

